Zeitschrift: Revue économique Suisse en France

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 76 (1996)

Heft: 3: Alsace : la plus européenne des régions

Artikel: L'Alsace : les paradoxes d'une région européenne

Autor: Foucher, Michel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-889351

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'ALSACE : LES PARADOXES

POUR
COMPRENDRE UNE
RÉGION,
IL FAUT LA
CONNAÎTRE ET
S'IMPRÉGNER
DE SES
SPÉCIFICITÉS.
REVUE DE DÉTAIL,
PAR LE GÉOGRAPHE
MICHEL FOUCHER.

D'UNE RÉGION EUROPÉENNE



Les drapeaux des nations du Conseil de L'Europe à Strasbourg

'Alsace compense le fait d'être la plus petite, en superficie, des vingtdeux régions métropolitaines françaises par la forte densité de sa population - le double de la moyenne française et par l'excellence de sa situation géoéconomique. Le géographe Etienne Juillard l'avait déjà qualifiée, il y a vingt ans, de « fenêtre française sur le Rhin ». Symbole de la réconciliation politique entre la France et l'Allemagne, dont les influences culturelles se mêlent autour de la vallée du Rhin, laboratoire de l'intégration communautaire et de la coopération interrégionale, notamment sur le Rhin Supérieur, l'ancienne marche frontière disputée pendant des siècles est devenue un des lieux privilégiés - avec la Sarre ou le Limbourg -, de l'expérimentation du projet d'Europe sans frontières : le pont de Kehl se franchit sans arrêt à la frontière.

Une situation économique enviable

A l'échelle française, la situation économique générale de l'Alsace est enviable. Le taux de chômage y est le plus faible, inférieur de 4 points à la moyenne nationale. Si le produit brut régional représente 3 % du PIB français, la part de l'Alsace dans le commerce extérieur français est deux fois plus grande : 6 % du total national, soit plus de 180 milliards de FRF. Selon le géographe Richard Kleinschmager, le taux de participation des firmes étrangères à la région se monte à 38 % du capital des entreprises installées en Alsace, qui détient donc le record français de l'internationalisation de son capital, ouvert aux investissements provenant en majorité des deux pays voisins, Allemagne et Suisse, mais aussi plus lointains: Etats-Unis, Canada,... Ceci explique d'ailleurs le niveau élevé du commerce extérieur alsacien, qui est



Michel Foucher

Géographe, professeur des Universités, Directeur de l'Observatoire Européen de Géopolitique de Lyon, auteur, entre autres, de Fragments d'Europe, Editions Fayard, 1994.

largement intra-firmes. En outre, l'Alsace est certainement la région, sur la carte hexagonale, ayant le plus bénéficié de la construction européenne. Quant à Strasbourg, c'est après Paris la seule ville française à abriter de véri-



tables institutions internationales : le Parlement européen, le Conseil de l'Europe (avec 39 Etats membres et les délégations diplomatiques qui lui sont rattachées) ainsi que la

Cour internationale des Droits de l'Homme. Strasbourg est donc devenue une ville ouverte dont la vocation est relayée par des centres universitaires réputés.

Au niveau interrégional, l'Alsace est de plus en plus inscrite dans une série d'ensembles transfrontaliers concernant l'économie et les échanges, les migrations alternantes et la coopération. Dans le cas des investis-

sements allemands et suisses, il s'agit moins d'internationalisation stricto sensu que de l'extension d'un tissu industriel interrégional, à partir de foyers industriels comme Bâle et Karlsruhe. En quoi l'évolution économique se situe dans une longue durée, si l'on se souvient que le démarrage de l'industrie textile autour de Mulhouse fut fondé sur l'association des artisans protestants mulhousiens et des capitaux suisses. Autre indicateur de l'ouverture régionale, le nombre de travailleurs frontaliers: environ 62.000 (dont 30.500 vers l'Allemagne et 31.400 vers la Suisse). Enfin, 11.000 Allemands et près de 2.400 Suisses résident de manière permanente en Alsace, chiffres en hausse ces dernières années et qui renforcent les migrations alternantes de travail.

La prospérité alsacienne s'accompagne d'une dépendance économique croissante vis-à-vis des centres de décision extérieurs.

Des engagements institutionnels cohérents avec le choix européen des électeurs, mais...

Les structures de coopération transfrontalière associant l'Alsace à des entités voisines sont plus nombreuses ici que sur le reste de l'enveloppe frontalière française : la plus ancienne est la Regio Basiliensis, ef-

ficace structure de concertation née dans les années soixante à l'initiative bâloise, étendue jusqu'à Fribourg, Colmar et Mulhouse, pour gérer au départ le grand bassin d'emplois des industries bâloises et dont les champs d'action se sont élargis à des domaines d'intérêt commun (transports, infrastructures, environnement...). La plus vaste est la conférence intergouvernementale franco-germanosuisse du Rhin Supérieur, qui va de Karlsruhe à Bâle et englobe toute l'Alsace. Son action a été importante dans le domaine de la coopération interuniversitaire. On note aussi le rôle croissant de la CIMAB (Communauté d'Intérêt Moyenne Alsace-Bade) associant les régions de Colmar et de Fribourg et de l'espace PAMINA - né en 1988 avec le

Conseil Général du Bas-Rhin, le Conseil Régional d'Alsace, les länder de Rhénanie-Palatinat et du Bade-Wurtemberg et qui gèrent les fonds communautaires des programmes INTERREG I et II. Ces engagements institutionnels sont cohérents avec le choix européen des électeurs alsaciens qui approuvèrent à 65,6 % - plus de 72 % à Strasbourg - la ratification du traité de Maastricht.

alsaciens
approuvèrent
la ratification
du traité de
Maastricht.
wurtemberg communautai
INTERREG
ments institut
avec le choix
alsaciens qui a
plus de 72 % a
cation du traité

65.6 %

des électeurs

... on ne saurait comprendre l'avenir alsacien sans en souligner quelques paradoxes.

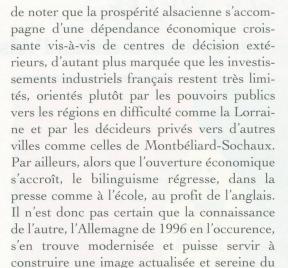
Le premier paradoxe a été révélé par les dernières élections présidentielles et municipales qui ont montré que l'extrême droite disposait, dans ce bastion de l'engagement européen, d'un socle d'électeurs oscillant entre 20 % et 30 % du total, au point qu'un journaliste italien a pu évoquer « un cœur noir de l'Europe » : une fraction de l'électorat a-t-il fait écho à un argumentaire contradictoire affichant à la fois un besoin d'autorité et d'un rempart contre la mondialisation et l'identité rhénane de l'Alsace ? Au delà du malaise dont ce vote est le symptôme profond, il convient

Point i, F-67075 Strasbourg cedex. Tél. 88 41 20 33 Fax 88 41 27 45. E-mail point-i @

pied d'égalité. C'est pourquoi des actions communes menées avec d'autres régions, Lorraine et Franche-Comté, qui ont des enjeux européens communs, seraient indispensables pour exorciser ce malaise alsacien et construire une relation moins dissymétrique avec les entités limitrophes.

La fortune de l'Alsace, lieu de tolérance pour les religions et les cultures, est liée depuis des siècles à la capacité d'ouverture de sa société. Il faut souhaiter que l'intégration européenne qu'elle symbolise se déroule de manière plus équilibrée et concertée, dans un effort de connaissan-

ce mutuelle, de manière à enrayer les tentations de repli sur soi et à rétablir un climat de confiante sérénité.



Mieux préparer les structures à une coopération transfrontalière

Les structures administratives locales sont souvent mal préparées, en France, à une coopération transfrontalière conduite sur un

LE CONSEIL DE L'EUROPE, VOUS CONNAISSEZ ?



voisin.

Bien que la Suisse ne fasse pas partie de l'Union européenne, son drapeau flotte devant le Palais de l'Europe à Strasbourg, siège du Conseil de l'Europe auquel elle a adhéré en 1963.

ondé le 5 mai 1949, le Conseil de l'Europe compte à ce jour 39 Etats membres (dont les 15 pays de l'Union européenne). Ses principaux travaux ont pour objectif la défense des droits de l'homme, la

mise en valeur de l'identité culturelle européenne, la recherche de solutions aux problèmes de société (minorités, protection de l'environnement, bioéthique, drogue...), le développement d'un partenariat politique avec les nouvelles démocraties européennes et l'aide aux pays d'Europe centrale et orientale dans leurs réformes politiques, législatives et constitutionnelles. Tout ceci par le biais de trois instances (assistées par un Secrétariat Général composé de 1200 fonctionnaires):

- · le Comité des Ministres, instance de décision, composée des 39 ministres des Affaires étrangères;
- l'Assemblée parlementaire, organe délibératoire, qui regroupe 281 membres issus des 39 parlements nationaux;

• le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe.

La défense des droits de l'homme est l'œuvre de base du Conseil de l'Europe qui a érigé, en 1950, une convention européenne garantissant certains droits fondamentaux. Procédure juridique unique au monde, elle permet à un Etat membre ou à un particulier de porter plainte

contre un Etat, s'il estime être victime d'une violation de la Convention. A ce jour, 25.000 requêtes ont été déposées, dont 5 % déclarées recevables.

Pour plus de renseignements: Conseil de l'Europe, seddoc.coe.fr.

